



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité, que :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, conformément à l'article 145.4 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera lundi le 7 janvier 2019, à 19h30 au centre communautaire Chevalier-De Lorimier, située au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété de M. Jeannot Gaboury et de Mme Christiane Loyer, située au 1790 rang York et portant les numéros de lots 4 262 371 et 5 955 160 du cadastre rénové du Québec.

La demande de dérogation mineure, autoriserait la dérogation suivante dans la zone commerciale 30 AH :

- Démolition et reconstruction d'une grange-remise sur son emplacement actuel, soit à 4 mètres de la limite avant du terrain alors que la réglementation exige 9 mètres ;
- Agrandissement de la résidence à 5.8 mètres de la limite avant du terrain alors que la réglementation exige 9 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 7 janvier 2019 à 19 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert, ce trentième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 9 et 18 heures le trentième jour du mois de novembre 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et à l'entrée du bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce trentième jour du mois de novembre 2018.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier